

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Yolanda Müller Chabloz et consorts au nom du groupe thématique Santé - Une information claire pour manger mieux : quelles mesures pour des choix alimentaires informés dans le canton de Vaud ?

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 23 janvier 2026. Elle remercie Mme Fanny Krug secrétaire de commission pour les notes de séances.

Présent·e·s : Mmes Sylvie Podio (présidence), Chantal Weidmann Yenny, Sandra Pasquier, Géraldine Dubuis, Yolanda Müller Chabloz (en remplacement de Rebecca Joly), Marion Wahlen (en remplacement de François Cardinaux), MM. Gérard Mojon, Olivier Petermann, Fabien Deillon, Julien Eggenberger (en remplacement de Sébastien Cala), Yves Paccaud (en remplacement de Stéphane Balet), Michael Demont, Blaise Vionnet, Marc Vuilleumier. Excusé·e·s : Mmes Rebecca Joly, Florence Bettschart-Narbel, MM. François Cardinaux, Sébastien Cala, Stéphane Balet.

Représentant·e·s de l'État : Mmes Valérie Dittli, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN), Sandra Gaillard-Desmedt, Directrice de la santé communautaire à la Direction générale de la santé (DGS), M. Julien Ducry, Chimiste cantonal adjoint, Office de la consommation OFCO-DADN.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Le Nutri-Score est un dispositif permettant de grader (code allant de A à E et du rouge au vert) les produits transformés disponibles en magasin. Cet outil permet assez simplement aux consommatrices et consommateurs de comprendre si un produit est plus ou moins bon pour la santé. Il compare les produits en soi (les yogourts avec les yogourts, les chips avec les chips, mais pas les chips avec les yogourts).

Le Nutri-Score n'est pas parfait, il a aussi ses limites mais il est mis à jour tous les 5 ans et est facilement compréhensible. Dans les magasins européens, il y a plus de Nutri-Score sur les produits et il est facile de comparer les produits entre eux. Des études ont aussi montré que cet outil fonctionne, que les consommatrices et consommateurs le comprennent, ce qui les incite à modifier leurs comportements en termes d'achats en choisissant des produits plus bénéfiques à la santé.

Au niveau Suisse, le Nutri-Score est mis en place de manière volontaire.

Le postulat fait suite à une décision de Migros et d'autres acteurs comme Emmi d'arrêter le Nutri-Score. Cette décision a causé l'indignation de professionnelles et professionnels de la santé qui travaillent avec des personnes ayant des problèmes à réguler leur poids. Pour ces professionnel·le·s de la santé, le Nutri-Score aide les personnes à faire les bons choix. Le retrait de Migros a entraîné une pétition mentionnée dans le postulat et à Genève une motion a été déposée (entre-temps refusée par le Conseil d'État).

Le présent objet a été déposé dans ce mouvement, avec le choix du postulat dès lors que les questions d'étiquetage sont surtout régulées par les lois fédérales. Avec comme intérêt une réflexion sur comment on peut promouvoir ou pas un tel dispositif et explorer quelles autres possibilités existent pour essayer d'inciter les gens à bien se nourrir.

Depuis le dépôt de ce postulat, le mouvement continue avec la décision de Nestlé de se retirer également du Nutri-Score pour leurs marques distribuées uniquement en Suisse, alors qu'il reste appliqué pour leurs marques distribuées au niveau européen. Dans sa justification de Nestlé a clairement mentionné le manque de pression politique et il est dès lors plus simple de faire sans Nutri-Score au niveau Suisse. Pour la postulante, il est donc important que le politique discute de cette question et se positionne.

En termes de santé publique, le dernier monitoring du poids des enfants aux niveaux Suisse et cantonal montre que le Canton de Vaud n'est pas si bon élève. Globalement Vaud est plutôt en-dessous de la moyenne suisse pour la proportion de personnes en surpoids. Toutefois près de 20% des enfants sont en surpoids ou en situation d'obésité. Il est donc important d'aider les parents et les enfants à faire des bons choix en matière nutritionnelle.

Dans son rapport, Promotion Santé Suisse relève que le problème n'est pas tant le manque d'offres mais leur faible portée. Pour la postulante, il y a encore beaucoup à faire pour que les offres de promotion de la santé en matière nutritionnelle arrivent vraiment à leur cible, avec un effet afin que les gens aient un comportement vertueux en termes de santé.

Certes, il est préférable d'acheter des produits non transformés, on est toutes et tous d'accord sur ce point. Le mieux étant d'acheter des produits non transformés directement chez la paysanne ou le paysan. Mais le débat n'est pas là. On sait que la population fait beaucoup ses courses au supermarché et achète beaucoup de produits transformés. Il convient donc de l'aider à faire les bons choix.

L'idée du postulat est d'essayer d'amener à une réflexion sur la manière dont on peut mieux aider la population à exercer sa responsabilité individuelle et faire des bons choix en matière de nutrition.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le postulat comporte deux questions auxquelles le DADN et le DSAS répondent comme suit :

1. Étudier les mesures législatives ou autres qui permettraient d'encourager le déploiement du Nutri-score sur les produits vendus en grande surface dans le canton de Vaud.

Le Nutri-Score est un système d'étiquetage des aliments posé volontairement sur les produits. Les recommandations nutritionnelles suisses ne recommandent pas de le mettre.

La Cheffe du DADN est en accord sur la nécessité d'apporter plus de clarté, de transparence et d'aider le plus possible la consommatrice et le consommateur à faire les bons choix. Toutefois, malgré toutes ces bonnes raisons pour ce postulat, il s'inscrit dans un cadre légal, à savoir :

- Le canton ne dispose pas de compétences légales pour imposer l'utilisation du Nutri-Score sur les produits vendus en grande surface sur son territoire. L'art. 118, al.2 de la Constitution définit exhaustivement les compétences législatives de la Confédération et notamment la légifération sur l'utilisation des denrées alimentaires. Techniquement, cela signifie que la Confédération, dans ce domaine, jouit d'une compétence législative complète qui ne se limite pas à l'édiction de principes mais qui a aussi un effet dérogatoire ultérieur.

A ce titre, dans le cas où la législation fédérale règle un domaine particulier de manière complète et exhaustive, le canton n'est pas habilité à édicter des dispositions complémentaires. Même si celles-ci ne sont pas en contradiction avec le droit fédéral. Le canton n'a donc pas la possibilité de légiférer dans ce domaine.

- Les principes et les exigences en matière d'information sur les denrées alimentaires sont définis dans l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIIOUs) et de manière encore plus complète dans l'Ordonnance du DFI concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI).
- Le droit fédéral définit de manière exhaustive les informations obligatoires. Le Nutri-Score n'y figure pas (cf art. 36 ODAIOUs et art. 3 OIDAI). Le Nutri-Score est une information facultative (cf art. 39 OIDAI) qui ne peut pas être rendue obligatoire par le biais du droit cantonal.

- Le droit fédéral règle de manière exhaustive la forme sous laquelle les informations obligatoires doivent être fournies et exclu les étalages et les présentoirs. Le canton n'a pas non plus de marge de manœuvre pour édicter des réglementations dans lesquelles le Nutri-Score pourrait être imposé comme information obligatoire sur les étalages et les présentoirs.
- Cela vaut également pour les denrées alimentaires proposées sur internet qui sont réglées par le droit fédéral de manière exhaustive aussi.
- La motion Tornare¹ demandait au Conseil fédéral d'introduire le Nutri-Score de manière obligatoire sur les emballages et la publicité des produits fabriqués industriellement. Cette motion a été rejetée en raison des discussions tenues avec l'industrie agro-alimentaire. Le Conseil fédéral a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'inscrire cette obligation dans la loi suisse.

Ainsi, sous l'angle de compétence cantonale du droit alimentaire, il devra être répondu de manière négative à la 1^{ère} question de ce postulat selon la Cheffe de Département.

Par contre, d'autres mesures pourraient être étudiées sous l'angle de l'éducation/formation afin de sensibiliser la population à cette thématique dès le plus jeune âge, ce qui sera utile. Mais ceci n'est pas de la compétence du Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN).

2. Étudier toute autre mesure permettant d'améliorer l'information des consommatrices et consommateurs en matière d'alimentation saine

En préambule, sur l'aspect bénéfique du Nutri-Score, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) relève que :

- Bien qu'il présente des limites car il ne permet pas d'analyser toutes les composantes ou dimensions de la santé des aliments, le Nutri-Score a été solidement évalué au niveau scientifique à large échelle. Il est considéré comme un outil important dans la promotion d'une alimentation saine.
- Le Nutri-Score ne remplace pas les recommandations en matière d'alimentation mais reste un soutien pour des choix éclairés, notamment pour des populations plus vulnérables ou présentant des niveaux socio-éducatifs plus faibles. En effet, cet outil est percutant du point de vue visibilité et permet de faciliter les choix.

Le Conseil d'État avait d'ailleurs fait une proposition concernant le Nutri-Score en 2019, saluant un outil relativement simple d'étiquetage, facilement compréhensible par toutes les populations et particulièrement pour les populations ayant une compréhension du langage moyenne.

S'agissant de cette 2^e question du postulat, sous l'angle des mesures mises en place en faveur de la promotion de la santé et d'une alimentation saine, le DSAS mentionne :

Le Programme d'Action Cantonal en promotion de la santé « alimentation, activité physique et santé mentale » (ci-après PAC)

Ce programme est co-porté par l'État de Vaud et Promotion Santé Suisse. Le canton de Vaud investit largement d'un point de vue financier pour soutenir ce programme d'alimentation qui vise 4 niveaux d'intervention :

- 1) au niveau du terrain
- 2) au niveau des politiques
- 3) la mise en réseau des différents acteurs en faveur de la promotion de la santé
- 4) l'information au public

Ce programme est piloté par le DSAS en collaboration avec 2 autres départements, notamment le Département de la formation pour ce qui concerne la santé scolaire.

¹ Ndlr : 19.3401 Motion Manuel Tornare « Pour l'obligation du label Nutri-Score sur les emballages et dans les publicités des produits industriels »

Les mesures visent à informer, sensibiliser les enfants, les jeunes et les seniors à l'importance d'une alimentation équilibrée et durable à travers différentes mesures : permanences téléphoniques, cours destinés aux parents, formation continue, actions de sensibilisation pour les groupes professionnels qui accompagnent les enfants, les jeunes et les seniors, supports d'information à l'usage des professionnels et des parents.

Le programme vise à :

- Sensibiliser les seniors notamment en situation de vulnérabilité, ainsi que les professionnel·le·s qui les accompagnent ou les soignent, à l'importance d'une alimentation équilibrée et durable.
- Mettre en œuvre le label *fourchette verte* afin d'assurer une offre alimentaire équilibrée et durable dans les établissements de restauration, notamment dans les cantines scolaires, réfectoires des hautes écoles et dans les établissements de soins, entre autres.
- Promouvoir un environnement favorable à une alimentation équilibrée et durable, en agissant aussi sur les déterminants commerciaux de la santé en matière d'alimentation, d'information et de sensibilisation à la population.

Parmi les mesures majeures, on peut citer :

- Des cours destinés aux parents, aux enfants, avec une démarche participative.
- Le label fourchette verte.
- Des ateliers, conférences.
- Des nouveaux jardins destinés aux personnes migrantes pour amener à cultiver des parcelles répondant à des besoins alimentaires.
- Le soutien aux communes avec le label *Commune en santé* favorable à des mesures d'alimentation, activités physiques et santé mentale.
- Les mesures pour transformer les appareils Selecta dans les milieux scolaires pour mieux répondre aux besoins alimentaires équilibrés.

Le fonds pour le développement de la prévention et de la promotion de la santé :

Ce fonds est soutenu par le Conseil d'État, via la CPSLA (Commission de promotion de la santé et de la lutte contre les addictions).

Exemples d'actions mises en place :

- *MAYbe Less Sugar* (co-porté par diabètevaud) en faveur d'une information éclairée sur les risques sur la santé.
- *Graine solidaire* pour la Ville de Lausanne, pour promouvoir les produits locaux, de qualité et bons pour la santé.
- Développement d'une application pour smartphone en collaboration UNIL-EPFL pour amener les consommatrices et consommateurs à faire des choix plus éclairés à partir de photographies de leurs assiettes/consommation par exemple...

La thématique de l'alimentation saine est importante pour le DSAS. En ce sens, le PAC concerne la période 2025-2028 et ces mesures vont continuer à être mises en œuvre ces prochaines années. Dès lors le DSAS recommande aussi de rejeter la 2^e question du postulat, sachant que cette préoccupation est portée par la Direction générale de la santé.

4. DISCUSSION GENERALE

Réagissant aux propos du DADN et du DSAS, la postulante fait part des éléments suivants :

- Elle est consciente que le canton n'a pas la compétence de rendre obligatoire le Nutri-Score. C'est pour cette raison que ce n'est pas ce qu'elle demande dans son postulat. Elle demande d'explorer quels sont les moyens pour encourager l'utilisation du Nutri-Score.

Le Conseil fédéral a rendu son rapport sur la motion Tornare en 2017 et c'est dans ce cadre qu'il a été décidé, au niveau suisse, que l'outil Nutri-Score n'est pas obligatoire. Cette position peut être regrettée si l'on fait l'analogie avec le tabac : s'il était demandé aux fabricants de cigarettes d'apposer de manière volontaire un message de prévention sur le paquet de cigarettes, on peut imaginer que cela ne fonctionnerait pas très bien...

- Par contre, on pourrait réfléchir pour essayer d'amener le sujet du Nutri-Score auprès des acteurs présents sur le territoire vaudois tels que Nestlé. Dans l'optique de les encourager à utiliser cet outil.
- L'idée du postulat était de réfléchir aux chemins possibles pour encourager l'utilisation de cet outil qui est simple à utiliser. La postulante salue les efforts et ce qui a été mis en place dans le PAC. Mais elle ne croit pas que la majorité des gens – du moins ceux qui auraient le plus besoin de conseils en nutrition – vont scanner leur assiette dans une application pour recevoir des conseils. De même, lorsque l'ont fait nos courses et que l'on a autre chose à faire dans la vie, on n'a pas envie de scanner l'ensemble des aliments achetés au magasin. On a envie de choses simples qui permettent de savoir si tel ou tel aliment est plus ou moins bon.

Des député·e·s sont favorables au postulat pour les raisons suivantes :

- Le volontariat a peu d'impact au niveau de ce que produisent les entreprises de l'industrie agro-alimentaire en matière de santé publique.

Ce postulat a l'avantage de faire le point sur ce qu'il est possible au niveau étatique (positionnement de l'État). Et dès lors sur ce qu'il sera nécessaire d'activer au niveau des entreprises, avec une possible amélioration de la prise en considération de l'alimentation saine par l'industrie agro-alimentaire.

Donner ces indications d'alimentation saine aux plus petits agriculteurs (label vaudois) offrirait l'avantage aussi de faire la promotion d'aliments produits localement par ces petits producteurs.

Il donne aussi un outil de pression pour les différents domaines de la promotion de la santé.

- L'étiquetage :
 - Les informations obtenues par le scannage des articles (QR code) peuvent être utiles pour les personnes souffrant d'allergies alimentaires par exemple.
 - La pression politique amène des précisions quant à cet étiquetage. Les industriels comprennent bien qu'une attention est portée sur cet étiquetage, les informations y sont plus fournies qu'il y a une dizaine d'années².
- On pourrait imaginer de nombreuses mesures incitatives pouvant être perçues favorablement par les consommatrices et les consommateurs.
- L'alimentation a un impact tellement important sur les grandes maladies non transmissibles (diabète, maladies cardio-vasculaires, obésité, certains cancers) qu'il est surprenant que le Conseil d'État ne soit pas plus enthousiaste par rapport à ce Nutri-Score qui est un des moyens de prévention. Un programme comme *MAYbe Less Sugar* bien qu'excellent touche une niche de personnes alors que le Nutri-Score touche le citoyen lambda qui va faire ses courses avec un message simple et lisible, ce qui est un avantage, d'où son intérêt.
- Si ce postulat est refusé, on donnera alors un message délicat à la Migros et à Nestlé par rapport aux autres entreprises qui font l'effort, en les confortant dans leur décision de se retirer du Nutri-Score. A

² Par exemple la mention vegan est mentionnée car c'est un business

Genève, plus de 300 prestataires de soins ont signé un appel en faveur de cet outil (comme mentionné dans le postulat), signé également par des professionnel-le-s en Suisse et au niveau vaudois. Les propositions du postulat ne sont pas des mesures législatives – on peut imaginer émettre des encouragements à soutenir le Nutri-Score – et au vu de l'impact important du Canton de Vaud pour Migros, ce serait un message important à leur donner.

Face à ces arguments, un·e député·e demande quelle a été la réaction des consommatrices et consommateurs de la grande surface qui a enlevé le Nutri-Score ? Les ventes de ce distributeur ont-elles baissé ou pas ?

- Le mouvement pour le Nutri-Score (pétition) est venu de Genève et a eu un certain écho. La postulante ne peut pas dire si cette action a eu un impact direct sur les ventes et elle ne dispose pas du suivi des ventes de Migros.
- Elle suppose que la population en général ne va peut-être pas changer ses habitudes en raison uniquement du retrait du Nutri-Score. Mais ce n'est pas un argument pour relativiser la décision et ne pas insister pour que le Nutri-Score soit conservé.
- Elle ne sait pas comment les entreprises font leurs arbitrages s'agissant de leurs intérêts économiques. Mais elle est d'avis que le maintien d'une certaine pression par le politique sur un sujet encourage les acteurs économiques à plus aller vers une position vertueuse et favorable à la santé. C'est dans ce sens qu'elle estime important de maintenir ce postulat.

Sans être opposée au postulat, un·e député·e est d'avis qu'il faudrait plutôt aller dans le sens d'une pression de la population / du milieu de la santé plutôt que de légiférer, pointer la nécessité du Nutri-Score, mettre un incitatif sur tous les produits agricoles – car cela génère beaucoup de démarches. Il faudrait trouver un équilibre entre ces deux aspects.

Un·e commissaire lui répond que :

- Le postulat ne demande pas de légiférer. Le postulat indique « Étudier les mesures législatives ou autres (...) ». La commission a été informée qu'il n'est pas possible de légiférer sur le canton de Vaud. Aussi l'analyse ne portera pas sur ce volet, si ce n'est des initiatives cantonales et il s'agira aussi d'étudier d'autres moyens.
- Le postulat implique que s'il y a une pression politique, cela peut avoir un impact pour les entreprises de maintenir ou pas le Nutri-Score, et ceci en complément de la pression médicale. Si le Grand Conseil balaie le postulat, le message pour Migros et Nestlé est de dire qu'on peut se passer du Nutri-Score.
- Le retrait du Nutri-Score ne va pas forcément changer les habitudes alimentaires de la population. Par contre, ce retrait signifie que les consommatrices et consommateurs auront moins d'indications sur les aliments qu'ils achètent (sont-ils sains ou pas), avec une conséquence à long terme sur la santé. Certes il restera possible de n'acheter que les aliments présentant un Nutri-Score, mais cela complexifie la tâche de la consommatrice et du consommateur.

A ces arguments, un commissaire opposé au postulat rétorque que :

- Certes l'étiquetage des produits est utile pour les personnes qui le souhaitent et d'importants efforts en faveur d'une alimentation saine sont faits.
- Mais rendre le Nutri-Score obligatoire (au niveau fédéral) ou quoi que ce soit ne va pas changer énormément le comportement des gens dans une grande surface, malheureusement. Rares sont les personnes qui regardent les étiquettes, la plupart ne regardent même pas la date de péremption des produits. Les gens prennent le produit sans consulter les informations car ils sont pressés et ont envie de quitter le grand magasin le plus vite possible. Aujourd'hui, les gens vivent ainsi.

A ce stade, il est rappelé qu'il s'agit d'un postulat et qu'à ce titre :

- Il ne comporte rien de contraignant mais il donne des possibilités et une force au Conseil d'État pour agir.
- Pointer le fait que le canton n'a pas de compétence législative en la matière et conseiller le refus du postulat est limitant, vu qu'il s'agit d'un postulat.
- Il s'agit aussi de donner le message que nous voulons un canton en bonne santé et sommes d'accord de poursuivre.
- Ce postulat permet de mettre une photographie sur ce qui est fait à l'heure actuelle et d'ouvrir les possibles sur ce qui pourrait être fait, en continuité avec ce qui se fait déjà et en définissant ce qu'il serait opportun de renforcer éventuellement (ou pas).

En réponse aux commissaires, la Conseillère d'État indique qu'il convient de prendre en considération les deux éléments suivants :

- Elle peut partager l'approche de mettre en lumière les manques existants et mettre un peu de pression.
- Toutefois, il y a aussi un effet boomerang du fait que les possibilités du canton sont très limitées, le domaine étant réglé uniquement au niveau fédéral. On peut imaginer que Nestlé et Migros partiront du principe que « tout va bien », Vaud ne peut rien faire.
- Mettre aussi en balance la charge administrative représentée par la réponse au postulat.
- Assurer être très enthousiaste par rapport aux questions d'alimentation. A noter la mise en place d'une stratégie de la restauration collective exemplaire où il est renvoyé au label « VAUD CERTIFIÉ D'ICI ». Ce label met en valeur les produits de la région, de saison, et produits durablement. Le Conseil d'État est fortement intéressé par une alimentation plus saine, aussi parce que l'on mange finit finalement dans nos coûts de la santé. Il ne faut pas oublier ce lien, en prenant en compte le fait que les coûts de la santé ne cessent d'augmenter.
- Contraindre les grandes surfaces au Nutri-Score n'étant pas possible, une piste pour sensibiliser à l'alimentation saine est la formation des jeunes, dans le cadre de cours obligatoires de cuisine par exemple.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 9 voix pour, 5 contre et 0 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Morges, le 22 juin 2026.

*La présidente :
(Signé) Sylvie Podio*